



Berne, le 21 décembre 2007

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

Révision partielle de la loi fédérale sur la recherche ; ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 14 décembre 2007, le Conseil fédéral a mandaté le DFE d'ouvrir une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières nationales de l'économie et des milieux intéressés.

La procédure de consultation prendra fin le **31 mars 2008**.

Le projet de modification de la loi sur la recherche (LR) entend créer une base légale suffisante et moderne pour la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et pour la promotion de l'innovation par la Confédération. Les tâches de l'administration et de la CTI sont présentées de manière transparente dans le projet de loi. L'encouragement de la recherche appliquée et du développement reste dans la compétence de la CTI. Cet encouragement concerne tous les domaines scientifiques. Les subventions de la CTI sont versées exclusivement aux hautes écoles.

Nous vous soumettons en annexe, pour avis, la modification de la loi sur la recherche ainsi que le rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires des documents soumis en consultation peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de faire parvenir vos éventuelles remarques concernant ce projet au centre de prestations « Management des ressources », Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, M. Felix Wolffers, Effingerstrasse 27, 3003 Berne. tél. 031 325 91 51, felix.wolffers@bbt.admin.ch.

Avec tous nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'économie DFE

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes:

- Projet de modification de la loi et rapport explicatif
- Liste des destinataires